

Décision Générale colonial

Décision n° 3-76-1903 mouvement

n° 3-76-1903

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	Date de publication 31 décembre 1902
Numéro JO n° 76 du 01/02/1903	Date du numéro 1 février 1903

TEXTE INTÉGRAL

les canotiers indigènes Roblé Mahiard, Omar Ali et Ali Mohamed sont licenciés à la date du 1er janvier 1903. Ils sont remplacés par les nommés Bouni Farah, Ghaleb Barré et Cheick Hassen.